

COMMUNE DE MARCENAT

**Avis de mise à l'enquête publique du
zonage d'assainissement**

En application des dispositions de l'arrêté de Madame le Maire de MARCENAT du 12 novembre 2018 le zonage d'assainissement sera soumis à l'enquête publique durant 30 jours du 10 décembre 2018 au 11 janvier 2019 inclus : Monsieur Bernard BERTHELIER est désigné en qualité de Commissaire-Enquêteur.

Pendant le délai susvisé :

- un dossier sera déposé à la Mairie de MARCENAT aux jours et heures d'ouverture de la Mairie afin que chacun puisse en prendre connaissance et consigner éventuellement ses observations sur le registre d'enquête ou les adresser par écrit à Monsieur le Commissaire-Enquêteur Mairie de MARCENAT - lequel les annexera au registre.

L'ensemble du dossier et le rapport final seront également consultables sur le site www.marcenat15.fr et les observations pourront être adressées par mail à l'adresse suivante : marcenat.mairie@wanadoo.fr . Ces courriels seront annexés au registre d'enquête ;

- une permanence sera assurée par le Commissaire Enquêteur à la Mairie le :
10 décembre 2018 et le 11 janvier 2019 de 9 heures à 12 heures et de 14 heures à 16 heures 30 afin de répondre aux demandes d'information présentées par le public.